CIAS

Astarac Arros en Gascogne

\_\_\_\_\_

# Compte rendu de séance du Conseil d'Administration Séance du 12 Avril 2021

\_\_\_\_\_

Date de la convocation : 08/04/2021 Nombre de conseillers en exercice : 16

\_\_\_\_

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 08 Avril 2021, s'est réuni en séance le 12 Avril 2021 à 18h00 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Astarac Arr sous la présidence de Céline SALLES, Présidente, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### Ordre du jour sur proposition de la présidente :

#### **Finances**

- 1/ Approbation du compte de gestion 2020 CIAS
- 2/ Approbation du compte de gestion 2020 SAAD
- 3/ Approbation du compte de gestion 2020 EHTM
- 4/ Approbation du compte de gestion 2020 SSIAD
- 5/ Vote du compte administratif 2020 CIAS
- 6/ Vote du compte administratif 2020 SAAD
- 7/ Vote du compte administratif 2020 EHTM
- 8/ Vote du compte administratif 2020 SSIAD
- 9/ Affectation des résultats 2020 CIAS
- 10/ Affectation des résultats 2020 SAAD
- 11/ Affectation des résultats 2020 EHTM
- 12/ Affectation des résultats 2020 SSIAD
- 13/ Vote du budget primitif 2021 CIAS

### **Ressources Humaines**

- 14/ Décision sur la prime « Grand Age »
- 15/ Modification du tableau des emplois
- 16/ Contrat d'apprentissage

\_\_\_\_\_

Présents : C Salles, A Bourdalle, C Daujan, S Lahille, P Ducombs, C Bonnassies, C Magnat, D Artagnan, M Cousse, G

Despaux, P Domenichi, C Lascombes

Absents excusés:

Absents non excusés: G Tanques, F Le Ny, C Maupeu, J Roncalez

Secrétaire de séance : A Bourdalle

### Présidence de séance et secrétariat :

Mme Céline Salles est désignée en qualité de Présidente de séance. Mme Annie Bourdalle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

\* \* \*

Les points suivants ont été examinés et ont fait l'objet de délibérations:

### Question 1: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL CIAS

#### Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1**<sup>er</sup> **janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020** par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

### Question 2: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE SAAD

### Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1**<sup>er</sup> **janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Paraphe

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020** par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

#### Question 3: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE EHTM

### Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1**<sup>er</sup> **janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020** par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\_\_\_\_\_

### **Question 4 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE SSIAD**

### Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1**<sup>er</sup> **janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Paraphe

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020** par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

# Question 5: VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL CIAS

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Annie BOURDALLE, Vice-Présidente, vote le compte administratif 2020 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	2 062 332,00 €
	Réalisé :	1 908 792,12 €
Recettes	Prévu :	2 062 332,00 €
	Réalisé :	2 132 422,08 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>	Prévu :	26 824,00 €
	Réalisé :	11 162,59 €
	Restes à réaliser :	5 380,94 €
Recettes	Prévu :	26 824,00 €
	Réalisé :	12 684,26 €
	Restes à réaliser :	- €
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE		
	Fonctionnement :	223 629,96 €
	Investissement :	- 3 859,27 €
	RESULTAT GLOBAL :	219 770,69 €

-----

# Question 6: VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE SAAD

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Annie BOURDALLE, Vice-Présidente, vote le compte administratif 2020 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	957 510,88 €
	Réalisé :	900 699,02 €
Recettes	Prévu :	957 510,88 €
	Réalisé :	866 693,14 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Prévu :	2 144,00 €
	Réalisé :	- €
	Restes à réaliser :	- €
Recettes	Prévu :	2 144,00 €
	Réalisé :	2 144,00 €
	Restes à réaliser :	- €
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE		
	Fonctionnement : -	34 005,88 €
	Investissement :	2 144,00 €
	RESULTAT GLOBAL : -	31 861,88 €

\_\_\_\_\_

# Question 7: VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE EHTM

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Annie BOURDALLE, Vice-Présidente, vote le compte administratif 2020 et arrête ainsi les comptes :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>Dépenses</u>	Prévu :	428 171,86€
	Réalisé :	410 929,12 €
Recettes	Prévu :	428 171,86€
	Réalisé :	391 160,09€
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>	Prévu :	- €
	Réalisé :	- €
	Restes à réaliser :	- €
Recettes	Prévu :	- €
	Réalisé :	- €
	Restes à réaliser :	- €
RES	ULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	Fonctionnement : -	19 769,03 €
	Investissement :	- €
	RESULTAT GLOBAL : -	19 769,03 €

\_\_\_\_\_

# Question 8: VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE SSIAD

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Annie BOURDALLE, Vice-Présidente, vote le compte administratif 2020 et arrête ainsi les comptes :

Paraphe

S	ECTION DE FONCTIONNEME	NT
<u>Dépenses</u>	Prévu :	569 515,70 €
	Réalisé :	413 262,00 €
Recettes	Prévu :	483 515,70 €
	Réalisé :	487 129,65 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>	Prévu :	- €
	Réalisé :	- €
	Restes à réaliser :	- €
Recettes	Prévu :	- €
	Réalisé :	- €
	Restes à réaliser :	- €
RESU	JLTATS DE CLÔTURE DE L'EXE	RCICE
	Fonctionnement :	73 867,65 €
	Investissement :	- €
	RESULTAT GLOBAL :	73 867,65 €

-----

# Question 9: AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL CIAS

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2020** dont les résultats, conforment au compte de gestion, se présentent comme suit :

# Section de Fonctionnement

Si le résultat est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous A+B	223 629,96 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	
Solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion <b>B</b>	158 567,21 €
Report à nouveau [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	
A	
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	65 062,75 €
Résultat de l'exercice 2020 [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	

# Section d'Investissement

С

Solde d'exécution avec les résultats antérieurs [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	1 521,67 €	

D 001 si déficit	R 001 si excédent	
		D

Restes à réaliser			
Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser	- 5380,94 €
5380,94 €	0,00€		,
Besoin de financement ou exc	édent de financement	I	

Ε

Besoin ou excédent de financement à la section d'investissement	- 3 859,27 €

Le Conseil d'Administration décide d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et de les affecter de la façon suivante :

1°) – Section d'investissement	F
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de Au minimum besoin de financement ( E )	- 3 859,27 €

2°) – Section de fonctionnement	
Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire <b>002 « excédent de fonctionnement reporté »</b>	219 770,69 €
DEFICIT REPORTE D 002 (1)	0,00€

(T)	En de cas, in iny a pas d'antectation.

# Question 10 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020— BUDGET ANNEXE SAAD

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2020** dont les résultats, conforment au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice <b>2020</b> Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	- 31 861,88 €
Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2020	- 31 861,88€

Le conseil d'administration propose d'affecter les résultats 2020 de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Le résultat déficitaire de fonctionnement s'élevant à  **31 861,88** € en étalement sur 2 ans, soit 15 930,94 € en 2023 et 15 930,94 € en 2024,
- Le résultat excédentaire d'investissement de **2 144,00** € qui vient diminuer le résultat déficitaire d'investissement cumulé de 1 962,00 €.

-----

### Question 11: AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET ANNEXE EHTM

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conforment au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de
Fonctionnement

Résultat de la section Hébergement	5 798,36 €
Résultat de la section Dépendance	- 25 567,39 €
Résultats cumulés à affecter	- 19 769,03 €

Le Conseil d'Administration propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- HEBERGEMENT: 5 798,36 € affecté en réserve de compensation

DEPENDANCE : - 25 567,39 € reporté au Budget Primitif 2022

\_\_\_\_\_

#### Question 12: AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE SSIAD

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2020** dont les résultats, conforment au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice <b>2020</b> Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	73 867,65 €
Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2020	73 867,65 €

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2020, comme suit :

- Achats de matériel médical : 10 000 €,

Soins infirmiers: 10 000 €Formations: 15 000 €

Personnel intérimaire : 25 000 €,
Frais de maintenance : 6 000 €,

- Réserve de compensation des déficits 7 867,65 € au compte 106860.

\_\_\_\_\_

### Question 13: Budget principal du CIAS - Vote du budget primitif 2021

**Vu** les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**Considérant** le projet de budget primitif pour l'exercice **2021** par Madame la Présidente, soumis au vote par chapitres,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide **d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021** tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Le budget principal, pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	2 104 597,74 €	2 120 48,74 €	23 180,94 €	7 729,94 €	
Opérations d'ordre	15 451,00 €	-	-	15 451,00 €	
TOTAL	2 120 048,74 €	2 120 048,74 €	23 180,94 €	23 180,94 €	

-----

### Question 14: ATTRIBUTION DE LA PRIME « GRAND AGE » AU PERSONNEL DE L'EHTM

Le Conseil d'Administration du CIAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le Décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020 portant création d'une prime « Grand âge » pour certains personnels de la fonction publique territoriale,

Considérant que la dotation au titre de la prime « Grand âge » est destinée aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux exerçant des fonctions d'aide-soignant ou d'aide médico-psychologique régis par le décret du 28 août 1992 susvisé, et les agents contractuels exerçant des fonctions similaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou tout autre service et structure spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées,

**Considérant** que les agents concernés de l'Etablissement d'Hébergement Temporaire de Montaut (EHTM), du fait de leur engagement et de leurs compétences, assurent une fonction essentielle en matière de prise en charge de personnes âgées relevant d'établissements publics créés et gérés par les centres intercommunaux d'action sociale,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité territoriale d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond, et en déterminant les modalités de son versement,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **d'instaurer** la prime « Grand âge » auprès des agents de l'EHTM bénéficiant du grade d'auxiliaire de soins selon les modalités ci-après :
  - . La prime est calculée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire.
  - . Elle est versée mensuellement à terme échu.
  - . Son montant brut mensuel s'élève à 118 euros.
  - . Son versement s'applique au titre des fonctions exercées auprès des personnes âgées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **d'autoriser** la Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale a déterminé par arrêté individuel le montant perçu pour chaque agent concerné,
- **de prévoir** et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime. Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

-----

### Question 15: Modification tableau des emplois

- Suppression du poste 107 CIAS Chargé de Coopération Territoriale
- Création du poste 110 CC au grade de rédacteur
- Augmentation de la durée hebdomadaire à 28h des postes 27 CIAS et 35 CIAS

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération du 5 juin 2018 autorisant la collectivité territoriale à recruter temporairement un agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activité, conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> article de l'article 3 de la loi 84-53,

Vu la délibération du 17 décembre 2020 modifiant le tableau des effectifs du CIAS au 1er janvier 2021,

**Considérant** qu'il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** les propositions ci-dessous validées par le Comité Technique réuni en séance le 07/04/2021, *Paraphe* 

a) **Considérant** qu'il convient de supprimer un emploi inoccupé et qui n'a plus lieu d'être maintenu au tableau car ne répondant plus aux compétences portées par le CIAS Astarac Arros en Gascogne, Il est proposé à l'assemblée la suppression du poste suivant :

107 CIAS	Chargé de Coopération Territorial	35 h	Animateur territorial
----------	-----------------------------------	------	-----------------------

 b) Considérant qu'après obtention d'un concours dont la préparation a été validée par la collectivité, il convient de procéder à la nomination d'un adjoint administratif au grade de rédacteur, Il est proposé à l'assemblée la création du poste suivant :

110 CIAS	Responsable de secteur	35 h	Rédacteur

c) Considérant le nombre d'heures complémentaires régulièrement assurées et qu'il convient de procéder à leur contractualisation en vue de fidéliser les agents sur leur poste, Il est proposé à l'assemblée l'augmentation de la durée hebdomadaire des postes suivants :

27 CIAS	Aide à Domicile	25 h → 28 h	Agents sociaux
35 CIAS	Aide à Domicile	17,5 h → 28 h	Agents sociaux

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la suppression du poste 107 CIAS,
- d'approuver la création du poste 110 CIAS
- de modifier la durée hebdomadaire à 28h00 des postes 27 CIAS et 35 CIAS,
- **de fixer** comme suit les effectifs du personnel du Centre Intercommunal d'Action Sociale Astarac Arros en Gascogne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

NOMBRE	N° de	Nombre	Emplois	Effectif	Durée	Cadre d'emplois des
de POSTES	Poste	de			hebdo	fonctionnaires pouvant
		contrat				occuper les emplois
1	1 CIAS	2	Directeur Général	1	6 h	Attaché
		CC+CIAS				
2	2 CIAS	1	Responsable de secteur	1	35 h	Adjoint administratif
3	4 CIAS	1	Assistante de gestion finances	1	22 h	Adjoint administratif
4	6 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
5	7 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
6	8 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
7	9 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
8	10 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
9	11 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
10	12 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
11	13 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
12	14 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
13	15 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
14	16 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
15	17 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
16	18 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
17	19 CIAS	1	Aide à Domicile	1	30 h	Agents sociaux
18	20 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
19	21 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
20	22 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux

21	23 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
22	24 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
23	27 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
24	28 CIAS	1	Aide à Domicile	1	25 h	Agents sociaux
25	29 CIAS	1	Aide à Domicile	1	20 h	Agents sociaux
26	30 CIAS	1	Aide à Domicile	1	20 h	Agents sociaux
27	31 CIAS	1	Aide à Domicile	1	17,5 h	Agents sociaux
28	32 CIAS	1	Aide à Domicile	1	17,5 h	Agents sociaux
29	33 CIAS	1	Aide à Domicile	1	17,5 h	Agents sociaux
30	34 CIAS	1	Aide à Domicile	1	25 h	Agents sociaux
31	35 CIAS	1	Aide à Domicile	1	28 h	Agents sociaux
32	36 CIAS	1	Aide à Domicile	1	17,5 h	Agents sociaux
33	37 CIAS	1	Aide à Domicile	1	17,5 h	Agents sociaux
34	38 CIAS	1	Aide à Domicile	1	17,5 h	Agents sociaux
35	39 CIAS	1	Aide à Domicile	1	17,5 h	Agents sociaux
36	40 CIAS	1	Aide à Domicile	1	17,5 h	Agents sociaux
37	41 CIAS	1	Aide à Domicile	1	15 h	Agents sociaux
38	43 CIAS	1	Aide à Domicile	1	5 h	Agents sociaux
39	44 CIAS	2	Aide à Domicile	1	5 h	Agents sociaux
		CC+CIAS				
40	45 CIAS	1	Aide à Domicile	1	5 h	Agents sociaux
41	47 CIAS	1	Infirmière coordinatrice SSIAD	1	31,5 h	Infirmière
42	48 CIAS	1	Assistante administrative	1	17,5h	Adjoint administratif
43	49 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	35 h	Auxiliaire de soins
44	50 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	35 h	Auxiliaire de soins
45	51 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	35 h	Auxiliaire de soins
46	52 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	35 h	Auxiliaire de soins
47	53 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	35 h	Auxiliaire de soins
48	54 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	35 h	Auxiliaire de soins
49	55 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	35 h	Auxiliaire de soins
50	56 CIAS	1	Auxiliaire de soins SSIAD	1	28 h	Auxiliaire de soins
51	57 CIAS	1	Auxiliaire de soins SSIAD	1	28 h	Auxiliaire de soins
52	58 CIAS	1	Auxiliaire de soins SSIAD	1	28 h	Auxiliaire de soins
53	59 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1		Auxiliaire de soins
54	60 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	26,25 h	Auxiliaire de soins
55	61 CIAS	1	Maitresse de maison	1	35 h	Adjoint administratif
56	63 CIAS	1	Hôtelière	1	30 h	Agent Social
57	66 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	35 h	Adjoint d'animation
58	67 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	35 h	Adjoint d'animation
59	68 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	35 h	Adjoint d'animation
60	69 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	35 h	Adjoint d'animation
61	70 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	35 h	Adjoint d'animation
62	71 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	25 h	Adjoint d'animation
63	74 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	20 h	Adjoint d'animation
64	75 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	19 h	Adjoint d'animation
65	76 CIAS	2	Animateur périscolaire	1	14 h	Adjoint d'animation
		CC+CIAS				
66	77 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	28 h	Adjoint animation
67	78 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	26 h	Adjoint d'animation
68	79 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	17 h	Adjoint d'animation
69	80 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	17 h	Adjoint d'animation
70	81 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	15 h	Adjoint d'animation
71	82 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	15 h	Adjoint d'animation
72	83 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	11 h	Adjoint animation
73	84 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	10 h	Adjoint animation
-						

74	85 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	5 h	Adjoint animation
75	87 CIAS	1	Animateur périscolaire	1	4 h	Adjoint animation
76	89 CIAS	1	Educatrice Jeunes Enfants	1	35 h	Educateur de Jeunes
						Enfants
77	90 CIAS	1	Educateur de Jeunes Enfants	1	23 h	Educateur de Jeunes
						Enfants
78	92 CIAS	1	Auxiliaire Puéricultrice	1	28 h	Auxiliaire Puéricultrice
79	93 CIAS	1	Animatrice Petite Enfance	1	35 h	Adjoint d'animation
80	95 CIAS	1	Animatrice Petite Enfance	1	28 h	Adjoint d'animation
81	96 CIAS	1	Animatrice Petite Enfance	1	28 h	Adjoint d'animation
82	98 CIAS	1	Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35 h	Adjoint d'animation
83	99 CIAS	1	Animateur Enfance Jeunesse	1	20h	Adjoint d'animation
84	100 CIAS	1	Médecin territorial	1	12h	Médecin territorial
					(annuel)	
85	101 CIAS	1	Responsable Pôle Sénior	1	35 h	Rédacteur Territorial
86	103 CIAS	1	Responsable Multi Accueil	1	35 h	Educateur de Jeunes
						Enfants
87	104 CIAS	1	Auxiliaire Puériculture	1	28 h	Auxiliaire de puériculture
88	105 CIAS	1	Agent d'entretien	1	20 h	Agent social
89	106 CIAS	1	Responsable de secteur	1	35 h	Adjoint administratif
90	108 CIAS	1	Responsable Pôle Education	1	35 h	Animateur territorial
			Enfance Jeunesse			
91	109 CIAS	1	Auxiliaire de soins	1	28 h	Auxiliaire de soins
92	110 CIAS	1	Responsable de secteur	1	35 h	Rédacteur

\_\_\_\_\_

### **Question 16: CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le Conseil d'Administration du CIAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

**Vu** le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

**Vu** le Décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

**Vu** le Décret n°2020-1622 du 18 décembre 2020 relatif aux modalités de versement de l'aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

**Vu** le Décret n°2021-340 du 29 mars 2021 modifiant le décret n°2020-1622 du 18 décembre 2020 relatif aux modalités de versement de l'aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu l'avis donné par le Comité Technique en sa séance du 07/04/2021,

**Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui, *Paraphe* 

**Considérant** qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil d'Administration de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de recourir au contrat d'apprentissage auprès des publics pouvant en bénéficier,
- **de solliciter** les aides exceptionnelles destinées au recrutement des apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,
- de prévoir et d'inscrire au budget primitif 2021 les crédits nécessaires,
- **d'autoriser** la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

# **Questions diverses**

La clôture de la séance a ensuite été prononcée.
Villecomtal sur Arros, le 12 Avril 2021.
La Présidente,
Céline SALLES

Cenne SALLES.